

## NOUVEAU CHAMBARDEMENT DE L'ÉCOLE VAUDOISE :

le Grand Conseil adopte la « Lex Lyon », une bien mauvaise loi

Le 7 juin 2011

Les parents, les enseignants, les maîtres d'apprentissage, les Hautes Ecoles, tous les acteurs de la formation le constatent : les élèves qui sortent l'école vaudoise disposent d'un bagage insuffisant, non seulement en français et en mathématiques, mais aussi en matière de capacité d'attention, de persévérance et de souci du travail bien fait.

Pour pallier ces insuffisances, l'initiative « Ecole 2010 », lancée par des enseignants et des parents, propose des mesures simples, ponctuelles et de bon sens qui ne remettent pas tout en question. En particulier, l'initiative conserve les trois filières actuelles tout en les améliorant.

Pour combattre cette initiative, Mme Lyon et le Grand Conseil proposent un nouveau chambardement de l'école vaudoise... comme si les précédentes réformes ne l'avaient pas déjà suffisamment déstabilisée.

### Un compromis politicien

Dans l'idée de soustraire la question scolaire au débat populaire, la ministre du DFJC a tout fait pour qu'on vote à la rentrée des vacances d'été, c'est-à-dire en dehors de toute campagne possible. Dans cette perspective, le Grand Conseil a entériné à la hâte un compromis politicien qui n'aborde aucun des problèmes scolaires réels soulevés par l'initiative.

Le Comité d'« Ecole 2010 » n'en fera pas moins face pour convaincre le peuple du bien-fondé de ses propositions.

### Désordre en classe

La « Lex Lyon » mélange la voie qui conduit aux apprentissages (VSO) avec la voie générale (VSG), filière qui conduit à des formations plus exigeantes de type HES. On mêle ainsi dans une même classe des élèves aux potentiels très différents... (tout en refusant explicitement de plafonner les effectifs !) Les conséquences sont prévisibles. Les élèves de la VSO, encore plus défavorisés qu'aujourd'hui, perdront pied et se décourageront. Les maîtres peineront à faire correctement leur métier dans des classes aussi disparates et chargées. On peut s'attendre à un accroissement immédiat du désordre et des incivilités.

### Des niveaux « poudre aux yeux »

Pour séduire le centre et la droite du Grand Conseil, Mme Lyon a promis des « niveaux », présentées comme « contrepartie » à la suppression de la filière VSO. Son prédécesseur avait usé du même stratagème lors de la mise en place d'EVM, la dernière grande réforme scolaire, en « contrepartie » du recul de l'année d'orientation : ces niveaux n'ont été mis en place qu'en de rares établissements et rapidement évacués. Les députés n'ont-ils donc pas de mémoire ?

### Des méthodes inefficaces

La « Lex Lyon » maintient ces pédagogies contestées où les notions doivent être découvertes par les élèves, puis expérimentées dans des « activités » : pas de théorie systématique, pas d'exercices progressifs, pas de contrôle sérieux des connaissances, impossibilité pour la plupart des parents de suivre le travail de leur enfant et, de surcroît, énormes pertes de temps. Ce sont ces méthodes qui, pour l'essentiel, ont amené l'école vaudoise là où elle en est.

### Des cycles encore plus flous

Depuis quinze ans, les huit premières années de la scolarité sont structurées en quatre cycles de deux ans. L'expérience montre que ce rythme est impropre tant à l'établissement de programmes rigoureux qu'au contrôle précis des connaissances, au suivi des élèves et à l'évaluation de leur travail. Alors que l'initiative propose de revenir au système annuel, le plus naturel, le Grand Conseil s'est laissé convaincre d'étendre la durée des cycles à quatre ans... ce n'est plus du laisser-aller, c'est de la stabulation libre !

### Un ratage législatif et scolaire

La « Lex Lyon » est une mauvaise loi qui ne corrige aucune des causes de l'insuffisance générale de l'École vaudoise mais, au contraire, les aggrave. Il faudra la rejeter le 4 septembre, date à laquelle elle sera opposée à l'initiative Ecole 2010.